

**Mémoire**  
**Matane et sa qualité de vie**

**Thèmes proposés :**  
**Tourisme vert, droit à l'eau et un air de qualité,**  
**sauvegarde du milieu écologique, dangerosité du site**

**dans le cadre :**  
***DES AUDIENCES DU BAPE***

***Pour :***  
**le projet d'établissement**  
**d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane**  
**projet présenté par :**  
**la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles**  
**des MRC de La Haute-Gaspésie, de Matane, de La Matapédia et de La Mitis,**

**remis à :**  
**M. Joseph Zayed président, M. Pierre Lebeault commissaire**  
**et tous les membres de l'équipe de la commission**

**produit par :**  
**Richard Morisset**

**12/06/2003**

## **SOMMAIRE**

- Préambule	3
- Cyclisme et cyclotourisme (camionnage (pollutions), routes, sécurité)	4
- Devenir propriétaire à Matane ( eau potable, odeurs, géologie)	9
- écologie ( faune, flore, ruisseaux)	11
- alternatives et conclusion	14

## **ANNEXES**

**ANNEXE # 1 : type de contaminant atmosphériques, modélisation bio gaz, qualité de l'air ambiant et santé humaine**

**ANNEXE # 2 : programme REVISOL du MEF,**

**ANNEXE # 3 : Le langage des odeurs ( article Québec sciences ) Gare À ceux qui respirent (article Québec sciences) émission des gaz à effet de serre, étude britannique naissance et dépotoir (british médical journal)**

**ANNEXE # 4 : la politique sur l'environnement du ministère des transports, les dessous de la route (article de infinit.com)**

**ANNEXE # 5 : communiqué vélo Québec ( étude de la chaire de tourisme de l'UQAM ), retombés économiques du vélo, état du vélo 2000 (étude)**

**ANNEXE # 6 : couche sable bentonite, notions de base glissements de terrain, glissements de terrain argileux (centre canadien de recherche)**

**ANNEXE # 7 : quelques exemples de traitements de boues**

**ANNEXE # 8 : le milieu humide, escapade au marais article journal ( Info-vert par Gervais Lapointe, guide naturaliste interprète) UQCN annonce et programme ZICO infos gouv. Qc**

**ANNEXE # 9 : ARTICLE 53.23 DE LA LOI 90 ( PAS SUR DE SA VALIDITÉ) page de présentation de l'étude faisabilité d'un centre de gestion de déchets aux Méchins**

**ANNEXE # 10 : preuve de la proposition municipale relative aux accords de Kyoto**

**ANNEXE # 11 : carte topographique zone du LET pour identification des cours d'eau, nappes phréatique, carte des incidences de pollution dans la zone**

**ANNEXE # 12 : article Québec sciences prix environnement engagement communautaire, références Univ. Laval Rosa Galvez Cloutier quelques définitions du Larousse encyclopédique cd-rom, références hyper liens**

## ***Préambule***

### **Choisir de vivre ici.**

Il y a environ une quinzaine d'années, à la fin de mes études collégiales, j'ai décidé de vivre ici pour des raisons de qualité de vie, pour nos gens et pour ce qui était en ce temps là l'accessibilité facile à un environnement naturelle riche et réparateur. Tout cela me convenait, particulièrement la proximité. Il y avait ici une grande partie de l'essentiel à mon épanouissement et mon bonheur à long terme. Plus tard, un développement urbain et industriel acceptable a repoussé cette richesse si particulière à Matane. Pour obtenir les mêmes sensations, la même liberté, la bicyclette devenait un compromis intéressant et pas trop dispendieux.

Depuis un quart de siècle, la ville de matane a vu naître industries lourdes et infrastructures que les nouveaux aménagements industriels et normes environnementales exigeaient. Si ces équipements devaient sauver l'environnement de certains impacts, elles n'ont toutefois pas réussi à offrir ou même maintenir la qualité de vie du milieu. Maintenant pour s'offrir de l'air pur ou une simple ballade à pied, il faut plus souvent qu'autrement se déplacer bien au-delà des limites de notre ville.

J'ai maintenant le privilège d'avoir un travail stable et une voiture en parfaite condition me permettant des loisirs à l'extérieur (parc de la Gaspésie, réserve de Matane ( déboisée de plus en plus ) et je suis conscient que ce n'est cependant pas le cas de tous. Bien des gens sans véhicule, sans chalet ou sans contacts privilégié subissent et subiront davantage dans l'avenir les contraintes du milieu matanais. Il faut que cela cesse avant que cette ville devienne sans intérêt pour la vaste majorité et qu'il n'y reste que des gens au statut précaire.

Depuis 20 ans j'ai connu des gens avec qui j'ai étudié et partagé l'espoir de travailler chez-nous. ILS SONT PRESQUE TOUS PARTIS. D'autres les suivront, prenant la direction de l'Ouest. La génération que j'ai vu grandir, choisi le même itinéraire. Aux raisons qui les motivent à partir s'est ajoutée la dégradation du milieu de vie matanais. C'est attristant de constater que Matane rivalise avec les grandes villes en matière de qualité environnementale.

Ici comme ailleurs dans le monde, les régions ne sont que des réservoirs de capitaux. Qu'il soit humain ou naturel ce capital après incubation se dirige vers les grands centres ou vers les mégalofoles des géants capitalistes ! Malgré les discours des Hubert Reeves, Albert Jacquard, David Suzuki, les preuves et analyses de nombreux comités d'expert, le rapport BRUNTLAND, IL Y A PRÈS DE 20 ANS, la rencontre de Rio et ses promesses rien n'y fait. Le futur s'approche de nous avec ses projets, tous aussi fous les uns que les autres et avec une gestion du passé, imbibée de "jemenfoutisme". Des projets dont nous ne verrons pas l'aboutissement et qui auront des conséquences graves pour nos enfants et même les leurs. Hélas Les concepts de sauvegarde du milieu comme système de valeurs responsable ne sont même pas enseignés dans nos institutions scolaires. Le tout n'est l'affaire que de petites écoles marginales mais magnifiques.

Mon implication pendant près de 15 ans en environnement, mes quelques cours en sciences et quelques contacts privilégiés m'ont permis d'être plus outillé pour m'exprimer et agir. Agir veut dire dénoncer une situation déplorable et la remplacer par une meilleure. Ce n'est donc pas démolir un projet mais l'adapter à une réalité et lui donner des bases solides sur lesquelles le futur pourra se tenir. Ce dernier est composé de gens et c'est en pensant à eux autant qu'à moi que je produis ce mémoire. J'espère ne plus être obligé d'intervenir dans ce dossier qui au départ devait se nourrir du simple bon sens et de l'intervention des citoyens à travers une consultation.

## **JUSTIFICATION DU PROJET**

Je serai bref. Il y a une nécessité de mettre en place des sites d'enfouissement techniques. Des normes plus élevées, des technologies renouvelées, adaptées sont souhaitables et essentielles. Nous générons hélas de plus en plus de déchets. Nous ne parvenons pas, par manque de conscience et de vision, à atteindre des résultats décentes en récupération et en recyclage de certaines matières. Il faut mettre autant d'effort à l'éducation qu'à la mise en place de moyens techniques dans tout nouveau projet d'enfouissement. Les dépôts en tranchés et de nombreux petits LES doivent être progressivement éliminés. Cependant l'équilibre est souhaitable. Il n'est pas plus désirable d'empoisonnée pour un siècle, peut-être plus, une zone adjacente à des habitations. Il faut aussi laisser une place au citoyen car preuve est faite que son point de vue (éclairage) peut amener de l'information pertinente voir même des solutions qui vont au-delà de l'aspect monétaire. L'immensité du dépotoir proposé à MATANE (gardez la proportionnalité entre notre ville et le projet, faites une règle de trois avec une grande métropole et vous constaterez l'absurdité de la situation matanaise ) et sa proximité ( intégré dans les limites de la ville ) sont deux aspects qui suscitent des questions.

La gestion responsable ( je dirais presque une morale de la responsabilité ) est souhaitable. Il est évident qu'il faut un site, comme il est évident qu'il faut donner priorité à la santé. Doit-on faire souffrir un petit nombre pour le bien être d'une majorité dont les structures sont comparables et disponibles pour le partage de responsabilité. L'absence du mal chez-nous, nous oblige-t-il à le faire ailleurs ?

Faudra-il en arriver chez-nous à des évènements comme celui d'Hamilton\* en Ontario dont la conclusion est un prix en environnement à des citoyens ( Lynda Lukasik ) qui a réussi à démontrer les faiblesses de la gestion d'un site hautement contaminé par les décisions prises par leurs élus depuis longtemps.

Voir les prix de l'environnement 2003 Québec Sciences juin 2003 prix en environnement catégorie engagement communautaire ( ANNEXE # 12 )

## Tourisme vert, vélo, odeurs...reprise d'un article rédigé par moi-même

Vous êtes cycliste, passionné(e) du vélo, amant(e) de la nature, d'oxygène et d'air pur ? Un site d'enfouissement majeur pourrait apparaître dans quelques mois à Matane. Des camions en provenance de la MRC Denis Riverin, de la MRC de la Mitis et de la RMC de la Matapédia convergeront vers notre ville en empruntant les routes 132 et 195. À chaque jour vous sentirez la présence de ces véhicules. On prévoit un grand nombre de passages supplémentaires sur ces routes déjà dangereuses et qui devraient avoir une meilleure réputation, étant donné leur rôle dans l'accès à de nombreux sites récréatifs et touristiques. Le ministère des transports ne s'est pas trop attardé sur ces routes majeures et hélas nous risquons encore de perdre de la qualité et notre réputation sur ces tronçons routiers. Ces dizaines de camions par jour ( plusieurs par heure ) provenant du secteur Haute-Gaspésie traverseront Matane d'est en Ouest), ceux originaire de la Mitis traverseront Matane sur mer d'ouest en est, et pour ceux de la Matapédia, du sud au nord. Tous afflueront vers la zone Ouest de la Ville de Matane. Cela signifie pour ce secteur une trentaine de ces camions quotidiennement ! Ils s'additionnent à la quinzaine déjà en place sans compter tous les autres !

Pour tous les cyclistes, la zone ouest de la ville de Matane comme certains autres secteurs ( dépendant de la direction des vents ) sont des périodes de déplaisir pendant un trajet à vélo. Lorsqu'une personne ne désire que faire une petite promenade dans son quartier ( ou y faire un barbecue ) elle est contrainte dans la réalisation de ce moment de détente et doit pour exécuter cette activité s'éloigner pour prendre " l'air ". Pour revenir aux cyclistes, ils subissent la " présence " des véhicules lourds et particulièrement des camions sanitaires et/ou de boues de fosses sceptiques. En voiture, fermer la fenêtre est une solution possible, à bicyclette, cesser de respirer est difficile.

Ce constat rejoint ma première préoccupation. Grand amateur de plein air, cycliste par choix, je me vois souvent contraint à changer d'itinéraire pour des raisons environnementales et de santé. Je n'ai pas à vous énumérer et vous expliquer les nombreuses sources de pollution présentes dans l'Ouest de la ville de MATANE. Vous comprendrez sûrement que le sportif parle encore des odeurs. Comme le démontre la **figure 2.2 (ANNEXE #1B)** modélisation de la génération et du captage du bio gaz, Il y aura bel et bien une augmentation des gaz échappés dans l'air en provenance du site et donc une élévation des odeurs qui ira jusqu'à 2 à 3 fois le niveau actuel. Il y a cet inconfort perceptible mais aussi plus pernicieux ces polluants dont l'effet n'est pas immédiat sur l'organisme. Je vous indique ces sources comme rappel grâce à la carte à **l'ANNEXE #11A**. La détérioration croissante de la qualité de vie à Matane, les odeurs omniprésentes, la présence d'une fausse route verte, polluée (passant à travers copeaux de bois, vapeurs et odeurs d'usine papetières, chemin de fer ) sont des faits regrettables mais bien matanais.

La route autrefois nous permettait tous les espoirs, liberté, santé et accès à des zones libres de pollution. Dorénavant il faudra tenir compte de l'omniprésence des camions de déchets et ce peu importe la route empruntée POUR SORTIR DE LA VILLE DE MATANE. Autre récente illusion, la décision par le conseil de ville de faire place aux accords de Kyoto ( **ANNEXE #10** ) dans les futures décisions de la ville. Qu'en est-il maintenant ? Le camionnage comme le site lui-même sont en parfaite opposition aux accords. Oublie ou incompetence, si c'est la première des éventualités ce n'est pas la première fois que la mémoire collective de nos élus fait des siennes. Si l'argent n'a pas d'odeur, la prospérité imaginée par nos décideurs matanais semble en avoir une.

Si depuis le début de ce mémoire je n'ai touché que l'olfactif, les problèmes du cycliste ne se réduisent pas qu'à cela. L'inconfort causé par un camion sur la route est aussi affaire de sécurité. Sa simple présence peut causer des problèmes. Autre impact pour tous, le bruit ! Ces camions sont bruyants. Mais au-delà de leurs passages dans un même temps qu'un autre usager de la route il y a aussi leurs contributions à la détérioration des chaussées. Là on parle de coûts directs (entretien et réparation) et de coûts supplémentaires relatifs aux accidents causés par les ornières et destruction du pavé. Pour le cycliste, ces routes en mauvaise état constituent pratiquement une interdiction de circuler. **Encore une fois a-t-on oublié l'impact économique des cyclotouristes Si oui je vous réfère à une étude produite par la chaire de tourisme de l'UQAM pour le compte de Vélo Québec. (ANNEXE # 5A ) Avec la venue du grand tour vélo ( août 2003), je me questionne sur la gestion des enjeux touristiques dans notre région. Je vous réfère à une étude faite par L'association des cyclistes du Québec, Vélo Québec, publiée en mars 2001, un document intitulé L'état du vélo au Québec en 2000.**

Afin d'approfondir les impacts routiers, voici une autre référence cette fois-ci, résumée. En juillet 2001 un article du site web infinit.com de Denis Lalonde et Jean François Parent au sujet de la détérioration du réseau routier du Québec, relatait les propos du chef de service des chaussées au ministère des transports. Il disait qu'après 10 ans de vie, la détérioration des routes s'accroît de façon importante. **Imaginez maintenant la vitesse de dégradation de la chaussée dans un environnement où s'accroît le transport lourd et dans lequel un des paramètres du sol est la mobilité de sa couche argileuse.** Dans ce même article on mentionne la grande responsabilité du transport routier lourd dans la dégradation de la route. Une surcharge de 25 % accroît les dommages de 150% selon le ministère des transports. On peut imaginer ce que 8500 camions supplémentaires par année pourront produire comme impact. Les coûts qui s'y rattachent seront importants, le potentiel d'accident sera accru et hélas les statistiques démontrent que les accidents graves sont plus nombreux avec la présence des poids lourds. **( Le secteur de MATANE OUEST EST DÉJÀ RECONNU POUR SES ACCIDENTS MORTELS GRAVES ).** Toujours dans ce même article, Jennifer Milton d'environnement Canada parle du climat comme influence sur la détérioration de la route mais aussi du type de sol, de la densité du trafic et de l'utilisation des voies routières vs les types de véhicules. Voilà quelques notions intéressantes et qui met des bémols sur bien des paramètres de l'étude actuel. **( ANNEXES # 6A, 6B, 6C ).**

Toujours dans le but d'être certain des évaluations et calculs effectués par les spécialistes... je fais ici un simple exercice !

**Voici un exemple de calcul des statistiques de passages des camions sanitaires. Prenons exemple du tableau Tableau5.6 inclus dans le rapport pour l'évaluation du trafic relatif au camionnage.**

**8,6 camions en provenance du secteur Matapédia**

**QU'ELLE EST LA MÉTHODE DE CALCUL ? A-T-ON FAIT LE CALCUL AVEC LES JOURS DE FIN DE SEMAINE INCLUS ? Si ce n'est pas le cas voici la variante !**

**8,6 camions / jour sur une base de 365 jours = 3139**

**si vous enlevé 104 jours pour les fins de semaine, vous obtenez approximativement 250 jours (je ne tiens pas compte des jours fériés et des tempêtes hivernales)**

**$3139 / 250 = 12,56 / \text{jour}$  prenez maintenant  $12,56 / 8,6$  vous obtenez 1,46.**

**Il faudrait donc multiplier les résultats du tableau par 1,46. Il reste à savoir si ce décompte est considéré comme aller simple ou comme aller retour... alors il faudrait multiplier par 2. le total se divise par 12 pour le nombre de camions par heure. Comme vous le constaterez si on refait les calculs sur cette base les chiffres sont tout autres ! Il reste à savoir si cette évaluation est déjà faite. Suis-je correcte avec ce raisonnement ?**

Pour en terminer avec le camionnage. L'augmentation du nombre de camions lourds entraînera toutes sortes de conséquences :

- Diminution de la sécurité pour les usagers de la route (augmentation du sentiment d'insécurité, augmentation du nombre d'accidents attribuable directement et indirectement aux camions lourds)
- Détérioration des infrastructures (création d'ornières, conséquences sur la sécurité et difficultés d'entretien, améliorations géométriques et structureaux nécessaires, coûts de réparation) ;
- Augmentation des risques environnementaux (augmentation de la pollution : émission de gaz à effet de serre. bruit, poussières et saleté sur bâtiments, voiture Etc.)
- Plus grande dépense énergétique.
- le train régional pourrait être perturbé, et aussi les sorties des traversiers

Le ministère des Transports gère le réseau routier supérieur, alors que la **gestion du réseau routier urbain, le contrôle de la circulation et l'administration du transport en commun relèvent des administrations municipales et des municipalités régionales de comté.**

Pendant plus de quatre mois, le sol gèle à des profondeurs variables selon les régions. Après la déformation due au gel, la route doit supporter des charges importantes en période de dégel, alors que sa résistance est réduite de 40 %. Tous les travaux d'entretien de la chaussée, des structures, des ponts, des viaducs ainsi que de la signalisation se font en été. (**ANNEXES 4A ET 4B**) Voilà donc des problèmes au niveau touristique, pour tous usagers de la route quels qu'ils soient !

**(Odeurs et pollution provenant d'un site d'enfouissement sanitaire )**  
**La saturation de la grande zone. Vous trouverez sur une base régulière des références aux annexes**

Certains gaz sont nuisibles à la santé. Certains d'entre eux ne sont pas présents à MATANE D'AUTRES OUI. Certains ont un effet soudain sur la santé à condition qu'ils soient présents en certaine concentration alors que d'autres, l'oxyde de soufre (exemple) à des concentrations faibles mais sur de longues périodes vont provoquer l'apparition ou l'augmentation des cas de bronchites et d'asthme. On peut retenir ces deux dernières maladies comme les principales liées à la pollution atmosphérique. Les personnes les plus à risque sont donc celles souffrant de maladies respiratoires (voir l'explication de **l'ANNEXE # 1C ET 3b. Pour de plus amples détails**). Elles ne sont pas les seules cependant. A un degré différent les enfants, les personnes âgées et les femmes enceintes peuvent démontrer des problèmes cardiorespiratoires. Cela sans oublier les conséquences des gaz à effets de serre. Le méthane est le plus actif de ceux-ci. Il est dans la liste prioritaire des accords de Kyoto. Les promoteurs osaient affirmer qu'il n'y aurait pas de hausse DES BIOGAZ, qu'on en OBSERVERAIT même une diminution. La vérité est enfin démontrée sous forme d'un graphique et on y intègre pas les gaz d'échappement des camions. LE PORTRAIT AURAIT ÉTÉ COMPLET. Ça l'aurait peut-être embelli. L'environnement global de ces sites est dangereux. Il est prouvé dans une étude britannique parue dans **british medical journal ( ANNEXE # 3 )** que les femmes enceintes peuvent subir l'influence néfaste de la proximité d'un site d'enfouissement. Les États-Unis qui sont loin d'être reconnus comme un modèle en environnement considère le sol (OU AUTRES MATÉRIAUX DE RECOUVREMENT) comme un déchet dangereux. Ici on s'apprête presque à nous le vendre à rabais pour nos plates bandes tellement il semble avoir toutes les vertus. Les combats des citoyens sont évocateurs des problèmes que subissent les gens notre ville. Pour garder le peu qui reste de ce qui fait le charme de Matane, les matanais tentent de conscientiser décideurs et technocrates de la justesse de leur intervention. Quelle dichotomie entre le discours de développement touristique de nos élus et les conséquences de leurs décisions ! D'une part l'idée d'un essor touristique souhaité par tous et orienté sur l'axe mer-rivière, de l'autre la mise en place d'un projet d'un site d'enfouissement sanitaire gigantesque rejeté par tous. Le plus insensé c'est que les voies de transport des camions sanitaires seront les mêmes que celles empruntées par les personnes désireuses de se rendre sur les sites touristiques.

Les gaz en provenance du site, additionnés aux pollutions émises par les 200 camions sanitaires / semaine, additionnée aux pollutions atmosphériques déjà présentes vous donne une idée de l'effet pestilentielle pour les résidents. L'augmentation des polluants



atmosphériques en plus d'être la principale cause de l'effet de serre, s'attaque à la santé humaine physique et mentale. Ces odeurs sont des indicateurs d'une zone d'alimentation pour plusieurs espèces animales qui croient convenable cette source qui leur est finalement défavorable. En bout de ligne ces animaux transportent bactéries, maladies peut-être même la rage, éléments contagieux nuisibles à la santé humaine ou animale. Je ne m'attarde pas sur l'aspect écologique faune et flore, j'y reviendrai en fin de mémoire.

## **Le désir d'acquérir une propriété à Matane**

Ma seconde inquiétude est celle de tout propriétaire de maison. Qu'advient-il d'un investissement, qui peu s'avérer un déficit à long terme. J'espère faire l'acquisition d'une petite maison mais j'hésite et m'interroge sur ce qui devrait être un projet de vie. Peut-on vivre sans projet ? Deux secteurs étaient au départ dans mes pensées. Matane sur mer et Grand détour. L'émergence du projet et son grand nombre d'incertitudes m'ont convaincus d'attendre la décision finale avant d'aller de l'avant pour un achat dans ces secteurs. D'autres cartiers de la ville semblent aussi accueillant mais les coûts y sont trop importants, surtout que peu d'entre eux se distinguent par une meilleure qualité de l'air ou, une diminution du bruit imputable au trafic, aux bruits d'usine ou de commerces etc. Au haut du palmarès de mes inquiétudes, gaz et eau potable. Deux importants facteurs liés à la santé et une inquiétude secondaire, la valeur de la maison dans " x " années. Cet argument attaché au capitalisme que nous ne pouvons contourner.

**Lors du début des audiences peu de temps a été consacré à la zone de grand détour.** D'une part les promoteurs suggéraient que la topographie des lieux et l'hydrographie ne puissent créer des problèmes. Sans remettre tout cela sur la table, j'aimerais au moins faire mention que lors de la fonte des neiges plusieurs ruisseaux prennent leur source au haut du dénivelé, côté nord. Sans être directement adjacent au site, la complicité de la neige en mouvement durant l'hiver, la volatilité de certains déchets font en sorte que ces ruisseaux se déversant dans la rivière peuvent comme leurs sources, transporter certains éléments indésirables et/ou influencer la nappe phréatique. Relativement à cela il ne faut pas oublier que de ce côté, nombre de puits privés sont sans réelle surveillance et n'ont pas été analysés. Notons aussi que le puits principal de la ville de Matane sera aussi dans cette zone. Fera-t-on une analyse détaillée de cette zone ou au moins une surveillance périodique. Si l'eau au site ne va pas aux ruisseaux des alentours, si elle ne va pas dans le secteur de Matane sur mer par voies souterraines, reste-telle en place. J'en doute, l'eau bouge ! L'effet du printemps est considérable du côté de Grand détour. ( Voir **annexe # 10A** ) pour identification des ruisseaux et leurs bassins), l'analyse d'un puits d'essai qui démontrait certains polluants métalliques sème un doute dans nos esprits sur la mouvance que pourraient avoir les eaux souterraines qu'on qualifie même de captives en certains endroits. Le chemin que parcourt l'eau pour se rendre dans sa prison sera-t-il perturbé par les travaux d'exploitation ?

Voilà une de mes contraintes d'achat, la possibilité de voir l'eau potable de mon puits artésien, contaminée à la suite d'un incident géologique, climatique ou même technique

sans oublier que les 3 peuvent s'associer dans un même évènement. Pour donner du poids à cet argument je réintègre en ( **ANNEXE 6A, 6B, 6C** ) des documents partiellement fournis aux commissaires lors de la première partie des audiences. L'analyse de la **capacité de la végétation à retenir l'eau**, (rétention), espace vert détruit dans la zone du site, avec comme conséquence du ruissellement sur le terrain, le **pouvoir de bio filtration que produit cette végétation sur l'eau de la nappe phréatique, le ruissellement se dirigeant vers le fleuve et le travail de la machinerie lourde** sont tous des facteurs qui amènent un changement dans les couches du sol. Ceux-ci peuvent engendrer des problèmes de sécurité et conséquemment de santé publique en tenant compte des déversements de lixiviat provenant du collecteur comme des équipements permettant le transport de l'eau de ruissellement. Des équipements qui passent par la bande de terrain fragile. Si le site ne peut pas être atteint alors ces équipements elles peuvent l'être. ( **ANNEXE # 7** )

Aux questions du président des audiences, relatives à ces incertitudes, les réponses des ingénieurs, des ministères et gestionnaires\* étaient souvent évasives, voir manquantes. Surtout lorsque le contenu était en relation avec la dangerosité du site ou avec des impacts éventuels sur la santé humaine.

La question se pose. Pourquoi certains ministères, ingénieurs ou autres SPÉCIALISTES semblaient dérangés par les interventions du ministère de la santé favorable aux citoyens. Le scénario se répétait avec des questions des requérants, portant sur les recherches d'options au projet actuel. Pourquoi s'opposent-ils à des analyses supplémentaires par d'autres spécialistes ? Un exemple frappant et tellement important dans le dossier est le document sur l'étude d'un site d'enfouissement sanitaire aux Méchins. Celui-ci semblait introuvable. **Doit-on mettre en doute la compétence ou la mémoire des ingénieurs ayant participé à l'étude de faisabilité de ce site** lorsqu'ils disent ne pas connaître cette étude des plus complètes et détaillée sur un projet régional pourtant existant.

Suite à cette observation, des questions telles que les suivantes apparaissent. Aimez-vous la vie ? Que faites-vous pour elle ? Serez-vous fières de vos décisions demain. Vos enfants en feront-ils l'éloge ou parleront-ils de leurs héros de bandes dessinés dans 20 ans. J'ai l'impression parfois que le droit tourne en rond, que la justice se capitalise et que la beauté est à l'oubliée. Une chose demeure c'est que la vérité est la récolte de tous les champs de l'esprit.

**Écologie (les caractères gras et surlignés sont mes commentaires)**

**(EXTRAIT )** Aucun cours d'eau n'est présent à l'intérieur de la zone tampon. L'étude du site démontre ainsi que le LET proposé rencontre l'ensemble des exigences de localisation. Le voisinage lui est négligeable. **COMMENTAIRE Probablement comme les habitations tout autour.** Dans le langage usuel des technocrates et gestionnaires, il y a le mot proximité. Celle-ci (proximus en latin) désigne le voisinage immédiat. Qu'en est-il du voisinage... définition : proximité dans l'espace. On se croirait à l'audition d'ingénieurs lors des audiences. On a ici la démonstration de la relativité d'espace dans l'utilisation du mot proximité. J'affirme donc que les composants géographiques suivants : rivière Matane, ruisseaux le petit bras et autres, L'EXCEPTIONNEL SITE du camping de la rivière MATANE et leurs constituants sont à proximité du site.

(EXTRAIT ) Selon des informations obtenues de la ville de Matane, le ruisseau du Petit-Bras n'a jamais été associé à des problématiques d'inondation dans le secteur prévu pour l'établissement du LET et ce, depuis le début des opérations du LES en 1976. Est-ce suffisant comme échelle de temps climatique ? **Le passage du livre historique fourni pendant la période de questions semble indiquer une probabilité assez importante...**

Pour bien d'autres analyses relatives à certains cours d'eau on ne tient pas compte de toutes les probabilités liées aux changements climatiques et surtout à l'augmentation des précipitations en région atlantique et côtière. Hydro Québec prend très au sérieux les changements climatiques. Selon les promoteurs la neige en fonte n'a aucune influence sur l'hydrologie des lieux comme les précipitations je suppose. Cette analyse complémentaire, si jugée requise par la MENV, ne pouvait ainsi être réalisée qu'au printemps 2003. Autre retard pour les audiences comme plusieurs autres analyses. La localisation du ruisseau Petit-Bras a été précisée aux plans de l'étude d'impacts par la réalisation d'un relevé topographique complémentaire sur le terrain à l'automne 2002. Ce relevé a été soutenu par la publication d'une photographie géodésique récente du secteur à l'étude par le ministère des Ressources Naturelles (2001). **Naturellement des photos comme celles apportées par un citoyen de Matane QUI PROUVAIENT la présence de déchets dans le secteur du ruisseau du petit bras n'ont jamais été produites pendant les analyses ou études.** Bien que le projet de LET (*au fait somme nous à analyser un lieu d'enfouissement technique ou d'enfouissement sanitaire, encore une fois un double discours qui sert la cause de ceux qui ne veulent pas répondre*) impose tout de même de respecter les exigences de l'actuel *Règlement sur les déchets solides* tant que la nouvelle réglementation ne sera pas adoptée.

**Il est assez curieux de constater que de nouveaux règlements seront en vigueur non pas pour exiger plus pour la protection de l'environnement mais pour au contraire être plus permissif à l'égard des gestionnaires et promoteurs de sites et ce au détriment de la population.** J'appuie cette affirmation avec la diminution potentielle de la distance entre un cours d'eau et une aire d'enfouissement. Selon le rapport " Cette obligation impose donc de maintenir temporairement une distance de 150 m entre l'aire d'exploitation et le ruisseau Petit-Bras. Selon les informations du MENV, le *Règlement sur l'élimination des matières résiduelles* devrait théoriquement être adopté avant la mise en service du LET à l'automne 2003. Dans le cas contraire, la Régie intermunicipale s'engage à ne pas enfouir de matières résiduelles à moins de 150 m du ruisseau Petit-Bras tant et aussi longtemps que le nouveau règlement ne sera pas adopté.

Bien des questions me hantent depuis la première partie de l'audience. Pourquoi était-il nécessaire d'insister à ce point pour obtenir des renseignements au sujet de paramètres si évidents ?

POURQUOI LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ACCORDE SI PEU D'IMPORTANCE À LA SANTÉ HUMAINE ? J'insiste car comme mentionné lors de la deuxième soirée d'audiences, il y a de l'omble de fontaine dans ce ruisseau et elle est consommée par plusieurs familles de la région de st-Ulric. Ces faits sont vérifiables auprès de Monsieur Christian Bélanger, inspecteur municipal pour cette municipalité. Non loin que dire du site marécageux du camping de la rivière Matane. L'ANNEXE # 8B peut vous donner un bref aperçu de sa richesse et de l'urgence d'en faire un site protégé. L'étude ornithologique déposée au BAPE fait aussi preuve de mes dires, que cela soit avec le programme ZICO DE L'UQCN ou avec le programme des aires protégées du gouvernement provincial.

#### Tiré d'un site WEB gouvernemental

Le gouvernement s'est engagé dans la conservation spécifique de la flore avec l'adoption, en 1989, de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., c. E-12.01). Le ministère de l'Environnement du Québec, à qui incombe la gestion de cette loi, mettait sur pied en 1988, le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec afin d'orienter les actions à mettre en oeuvre. C'est ainsi qu'en 1993 paraissait à la *Gazette officielle du Québec* une liste de 374 plantes vasculaires susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, soit près de 20 % de la flore vasculaire. Il s'agit principalement d'espèces méridionales à la limite de leur aire de répartition, affectées par les pertes d'habitat liées à l'urbanisation et à l'agriculture. Deux plantes comestibles, le ginseng à cinq folioles et l'ail des bois, se sont raréfiées à la suite d'une surexploitation à des fins commerciales. Depuis 1993, la situation d'une trentaine d'espèces de plantes a été précisée, ce qui s'est traduit par la désignation de neuf d'entre elles en 1995, le dépôt en 1996 d'un projet de règlement visant dix autres espèces et l'amorce de travaux visant le rétablissement de certaines espèces. Dans la foulée de cette démarche, de nombreux inventaires et projets de recherche (taxinomie, biologie, génétique) ont été menés et se poursuivent actuellement, augmentant ainsi de façon notable notre connaissance des espèces floristiques et de leurs habitats. Malgré tout, celle-ci demeure encore fragmentaire, surtout en ce qui concerne les plantes invasives. Le nombre des espèces fragiles ou en danger augmente.

***Je demande une étude des espèces florales de la zone du petit bras et aussi du camping de la rivière Matane. Cette zone peut devenir un site protégé. Il serait plus difficile d'obtenir ce statu avec le site d'enfouissement. Il est bien de mon intention de faire reconnaître cette zone comme un trésor pour notre région. En espérant la compréhension et la collaboration des décideurs.***

Dans cette dernière page du présent mémoire je ne voudrais pas oublier de mentionner à quel point la protection des systèmes écologiques ne semble pas avoir d'importance aux

yeux des spécialistes intervenant dans l'étude. Savent-ils l'importance sur la santé humaine que peuvent avoir arbres, plantes dans toutes leurs fonctions d'épuration de l'air comme dans la simple ambiance des lieux. Est-ce que les spécialistes possèdent cette connaissance des vertus thérapeutiques des conifères qu'on élimine partout ? De nombreux articles scientifiques en font mention. On ose dire qu'il n'y a pas de faune et flore importante aux environs du site. C'est sur ce genre de raisonnement que s'est bâtit la disparition des espèces, la destruction des forêts partout dans le monde. Il n'y a pas d'espèces négligeables en biologie. L'unicité est synonyme de mort d'un environnement. Une espèce ne peut vivre par elle-même. L'interdépendance entre espèces, de la flore à la faune ou entre espèces d'une même catégorie, autre paramètre oublié. J'explique par un simple exemple. La prédation entre espèces, exemple ; La buse, présente au marais se nourrit de rongeurs, de petits oisillons qui se trouvent en abondance dans l'environnement de sites d'enfouissement. Cependant ces prédateurs ailés ou d'autres terrestres se promènent avec leurs victimes et tout ce qu'elles comportent... Il y a tant d'oublies et de dissimulations dans ce dossier ...

- L'absence d'analyse de la flore et de la faune dans un périmètre élargie est une obligation.
- L'enlèvement du couvert végétal, l'analyse complète des eaux ( de surfaces et souterraines ) puits artésiens particulièrement et puits d'essai avec contamination
- L'absence de l'analyse des boues des bassins de traitement des eaux,
- L'influence des changements climatiques sur les conditions du terrain dans le futur. Ceci n'est ni un détail ni une utopie. Hydro-Québec se prépare sérieusement à ces modifications ( PROJET OURANOS, dirigé par Réal Décoste qui dit que le protocole de Kyoto ne suffira pas.
- Les rejets actuels au fleuve par le biais d'un ruisseau se déversant non loin du port. (Peu de commentaires et de questions pour ce cas ou coloration de l'eau et odeurs sont significatives.)

Et combien d'autres. Sur la base de ces carences, je questionne donc des conclusions hâtives qui disent que cours d'eau, site écologiques, puits artésiens ne sont pas en danger. S'ils sont si surs de leur théorie, alors qu'ils viennent investir à Matane dans nos campings, nos maisons etc.

## **Conclusion**

Pour conclure, une suggestion, quelques analyses, appuyées par quelques annexes et quelques opinions. Je propose une option qui me semble un compromis pour tous, MRC, élus assoiffés d'argent, citoyens inquiets et conscients de la valeur de leur environnement. Une solution potentielle, qui prend en considération l'agrandissement ou la modification du site d'enfouissement de Padoue où les MRC (Matapédia et Mitis) déposeraient leurs rebuts pendant que le LET (lieu enfouissement technique) de Matane avec des techniques toujours de plus en plus évoluées et dans un autre lieu, à l'écart des villes, accueillerait les rebuts des MRC de Matane et de la Haute Gaspésie.

Il y a une solution encore plus favorable considérant la charge polluante par site. C'est l'utilisation d'une zone à proximité de la municipalité de les Méchins. ( Un document est maintenant disponible à cet effet ). Ce plan est sur les tablettes depuis longtemps et n'est pas vérifié en détail. Si la possibilité s'avère réalisable alors ce site pourra accueillir la haute Gaspésie et la partie Est de la MRC de Matane, diminuant ainsi les coûts et les impacts relatifs au transport. Si le montant d'argent nécessaire au projet suggéré est légèrement supérieur, les coûts sociaux, économiques et touristiques pour la région de Matane eux seront moindres.

Madame Lynda Cormier, mairesse de Matane, Préfet de la MRC, ancienne présidente de la régie intermunicipale mentionnait le moindre nombre de notre population matanaise pour payer les factures de nos équipements. Sur le principe je m'accorde avec elle, mais dans l'analyse et l'action, je questionne. D'une part la nature des projets de développement de notre ville ( LE SITE EN PARTICULIER ) projetés par nos élus et les gens qui les conseillent, me font réagir ! On pourrait retenir les gens ici ou les y faire venir avec des projets quelques peu différents que celui qui est proposé avec le site ou celui d'une route verte en plein secteur industriel. Ce type de projet assure la décroissance du milieu, tant économique que démographique. POur ce fameux dossier plusieurs éventualités sont à inclure dans les prévisions financières. Cela n'a pas été fait. Voici un simple exemple dans le dossier.

De l'information diffusée par les promoteurs mentionnait que le fleuve ne serait jamais atteint par la pollution générée par le site, soulignant que les étangs d'épuration de la ville suffiraient à la tâche. Les rejets à la sortie des bassins sont évalués ( normes des rejets municipaux) en fonction d'un traitement pour matière organique et non pas pour du lixiviat à haute teneur chimique (normes de rejets industriels ou d'enfouissement). Il était déjà surprenant de savoir que depuis plusieurs années ces boues ( qu'on n'utilisera finalement jamais ) n'ont pas été analysées. On sait que les boues des étangs contiennent entre autres du cadmium ( qu'on dit provenir des anciens résidus de l'usine des fruits de mer de l'Est ) qui ne semble pas disparaître avec le temps. Ceci est une preuve du manque d'efficacité du traitement pour les métaux lourds (cadmium, plomb, arsenic, chrome, bore, cuivre, fer etc.) je laisse à titre indicatif un exemple de traitement de boues résiduelles à **l'ANNEXE #7.**

La situation particulière dans l'utilisation projetée des bassins d'assainissement de Matane se situe dans la composition chimique du lixiviat. Étant très acide, il peut comme dans le cas de sols contaminés, enlever la propriété qu'on les boues ou certains sols de retenir ce type de polluants. (ANNEXE # ) La nouvelle pourrait sembler bonne à priori mais elle est tout autre car ces métaux lourds ne sont pas détruits mais remis en circulation vers les rejets au fleuve. Pour être assurés du parfait traitement de ce lixiviat il faut aller bien au-delà de la simple oxygénation des bassins. Les équipements nécessaires pour cela sont beaucoup plus dispendieuses et devront un jour être installés. Tous savent qu'il ne faut pas envoyer les déchets aux égouts. Nous les expédions là où ils doivent finir leur temps. L'utilisation des étangs aérés POUR LE LIXIVIAT équivaut à cela !

L'idéal est l'absence de site d'enfouissement, mais dans le contexte actuel (techniques, coûts de celles-ci paramètres régionaux) cette idée est absurde. Il faut trouver un équilibre entre ces divers paramètres en ayant toujours dans l'idée des valeurs relatives à la santé et aux choix de société pour l'avenir de nos gens.

Le discours des promoteurs est strictement financier. Si les coûts d'un projet exclusivement matanais sont légèrement plus élevés que ceux réunissant 4 MRC, ils ne tiennent pas compte entre autres de la valeur de revente de nos maisons qui est à la baisse depuis quelques années et qui devrait toujours suivre cette tendance dans le futur si Matane ne révisé pas ses plans. On tente d'intimider le payeur de taxe. A cela je mentionne simplement qu'entre 50 dollars par année pendant une vingtaine d'années et une perte de plusieurs milliers de dollars à la date de revente d'une maison, la décision est simple ! Que déciderons-nous ? Pour notre ville des coûts importants au réseau routier de la ville (pas celui payer par le provincial qui va de toute manière payer de moins en moins de choses dans le future) seront finalement financés par le payeur de taxe, comme le manque à gagner causé par la baisse population. Il faut aussi tenir compte qu'une ville dont le tourisme est à la baisse aura une économie peu propice à la concurrence où les clients devront se contenter de l'offre disponible. Je veux rappeler aussi que si le projet actuel s'arrime à notre municipalité, il se pourrait que dans le futur, des problèmes imputables aux faiblesses démontrées depuis peu, fassent en sorte que le plan de gestion de la MRC soit changé par obligation. Nous ne serions alors pas consultés (comme la tradition l'impose) et là, le déficit serait colossal. Dans la loi 90 (**article # 53.23**) (**ANNEXE #9A**) on dit bien qu'à chaque période de 5 ans, il doit y avoir une révision de la performance d'un site et du plan de gestion de la MRC et qu'en cas de pépin, tout peut être redéfini. Évitions cette éventualité et concevons immédiatement quelques chose de solide. Des problèmes causés par une faiblesse technique, un incident climatique ou géologique ou un mélange des trois aurait des conséquences qui seraient réparables que sur le long terme. Ces opérations impliqueraient de l'argent qui n'est pas calculée dans les prévisions d'exploitation et des travaux post-fermeture. Le pire des scénarios impliquerait des impacts environnementaux et des problèmes éventuels pour la santé pour lesquels des dédommagements seraient nécessaires. Qui payerait la note, le municipal, le provincial ?

Il semble évident que les ministres auront en tête la santé lors de la prise de décision relativement au projet matanais. Le gouvernement libéral provincial actuel fait de la santé son principal cheval de bataille. On pourra évaluer leur capacité de raisonnement avec la décision à venir. ON SAIT MAINTENANT QUE LES PROJETS D'AVENIR doivent se bâtir AVEC UNE GESTION D'AVENIR. Cela ne signifie pas de s'engager aveuglément dans un projet pour un siècle. Dans ce type de plan comme en santé ( médecine ) le préventif est la carte d'assurance, le curatif est une mesure d'urgence qui coûte plus chère et qui ne donne hélas pas toujours les résultats espérés. En 1988 le secrétaire général des Nations-Unies, Perez de Cuéllar, affirmait que les décideurs devaient être tenus responsables des conséquences environnementales de leurs décisions.

La ville de Matane appartient à ses citoyens et non pas aux élus. Les uns comme les autres ont le mandat de protéger celle-ci. L'analogie est simple, le propriétaire d'une maison doit protéger son acquis, et du même coup les gens qui y vivent. Si nous ne gardons pas nos vidanges dans nos maisons pour des raisons de salubrité et de santé nous ne devrions pas davantage placer dans les limites de notre ville les déchets de celle-ci et encore moins ceux de 3 autres MRC. En qui concerne le projet de la ville de Matane de demander des compensations financières au gouvernement pour l'embellissement de certains coins de notre ville, je trouve cela très étrange. Si vous avez une maison et que vous la rénovez, allez vous décider de construire du même coup un garde robe ou un quelconque espace de rangement pour des vidanges dans lequel proliféreront bibittes et bactéries ? N'est ce pas un peu Insidieux ?

Dans un modèle espéré mais dont on ne favorise pas la venue, on devrait placer les priorités sur les 3R. Il faut donc foncer dans l'idée de la diminution de notre volume de déchets comme dans l'achat de biens dont la durabilité sera très longue.

Ma réflexion va cependant plus loin. Je rêve d'une économie orientée sur la valeur d'usage\* plutôt que sur la valeur marchande. Une croissance économique ou s'incère pour ne pas dire, qui est conditionnée par la répartition de la richesse. L'économie humanisée et écologisée\*, même si ce mot n'est pas francisé.

**\*Je définirais cette économie comme celle des productions, biens et services utiles, dont l'orientation est la durée. Une économie qui vise la sauvegarde et l'amélioration du milieu. Plutôt que de détruire un vaste réservoir écologique pour atteindre une seule ressource, pourquoi ne pas faire l'inventaire détaillé du capitale nature des régions. L'inventaire ici sous-entend de comprendre la différence entre ressources exploitables et ressources dont la richesse est mesurable en fonction d'un système de valeur intégrant la santé, le respect de la vie (globale) etc.**



L'implication du citoyen est essentielle et si un comité de surveillance est prévu, il faudrait qu'il puisse agir à une fréquence plus élevée. Il est aussi souhaitable que les entreprises engagées dans les opérations en région soient du même territoire. Le court temps de réaction nécessaire suite à un problème pour ce type d'activité exige une proximité des responsables et acteurs (spécialistes de toute sorte). Connaissant la lenteur bureaucratique, la méfiance est de mise. Pour ce qui est du zonage, il faudrait penser à la notion de polyvalence des espaces. Idéalement l'intégration d'une valeur écologique qui ramènerait le terrain à un état naturel productif, serait l'idéal. On peut retenir pour cela les mots, recherche, innovation, audace, modèle, recyclage, récupération, réutilisation et j'ajoute réhabilitation ou toujours dans le non français " réparabilité ". Vous comprendrez que je ne désire pas de la forme actuelle du projet. Il y a tant d'alternatives plus socialement acceptables, et si on calcule l'éventualité de 2 ou 3 sites je suis convaincu que les coûts sont convenables surtout en tenant compte du futur. La zone actuelle devrait être soumise au programme REVISOL du MEF et être nettoyée pour toujours pour en faire un modèle d'intervention environnemental. Voilà une idée acceptable créatrice de quelques emplois et qui n'aurait que des conséquences positives. Le contraire du projet suggéré par les promoteurs et leurs amis.

**Ce qu'on laissera aux générations suivantes, ce n'est pas seulement une certaine qualité de vie mais surtout, je l'espère, une façon d'être et d'agir qui seront pour longtemps la base d'une vie meilleure. C'est en quelques sorte aussi le droit du citoyen de naître, vivre ( de façon satisfaisante ) et mourir chez-lui que je demande.**

**Je vous remercie du temps consacré à la lecture de ce mémoire, en espérant qu'il sera utile à notre cause et à la sauvegarde de notre planète. Penser globalement agir localement.**

**Richard Morisset  
Citoyen de la terre optimiste mais inquiet**